



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201931-20260320-2026D209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 26/03/2026  
Affichage : 26/03/2026

**COMMUNE DE ROZIER EN DONZY**  
**Département de la Loire**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 20 mars 2026**

<b>Membres :</b> - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 15 - présents : 15 - votants : 15  <b>Convocation en date du :</b> 16 mars 2026  <b>Affichée le :</b> 16 mars 2026	Le vingt mars deux Mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.  <b>Présents :</b> BANCEL Béatrice, BEAUGENT Marlène, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FORISSIER Maryline, FOUGERE Gilbert, LEROI Nicolas, OBLETTE Sandra, RIVOLLIER Nicole, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne, VIAL Pierre-Alexandre  <b>Absents excusés :</b> <b>Secrétaire de séance élu :</b> LEROI Nicolas
<b>N° 2026D209</b>	<b>ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA LOIRE (SIEL TERRITOIRE D'ENERGIE)</b>

Suite au renouvellement général des Conseillers Municipaux, et en application des articles L 5211-6, L 5211-7 et L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit élire les délégués qui vont représenter la commune dans les différentes structures intercommunales.

En ce qui concerne le Syndicat Intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL TERRITOIRE D'ENERGIE) auquel adhère la commune, il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

A la suite d'un vote à bulletin secret et à la majorité absolue, sont élus pour siéger au Comité du Syndicat Intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL TERRITOIRE D'ENERGIE) :

**- délégué titulaire :**  
M. BONNEFOND Vincent

**- délégué suppléant :**  
M. BERNONVILLE Yves

Le Secrétaire de Séance  
Nicolas LEROI

ROZIER EN DONZY, le 25/03/2026  
Signé : le Maire, Didier BERNE

